

Syncrude

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR
L'IMPORTATION DES VIANDES CANADIENNES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente puisqu'il s'agit de pertes de revenus pour un grand nombre de producteurs de porcs.

Étant donné que l'embargo américain sur les viandes canadiennes va entraîner une perte d'environ 30 millions de dollars, d'après une étude du *Canadian Pork Council*, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre charge le comité des finances, du commerce et des questions économiques d'étudier quel sera l'impact de cette mesure à l'endroit des producteurs de porcs et de formuler des recommandations appropriées et de faire rapport à la Chambre d'ici le 31 mars 1975.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LE MOTIF INVOQUÉ PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA
CONCLUSION DE L'ACCORD AVEC SYNCRUDE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une question urgente et d'une nécessité pressante en conformité de l'article 43 du Règlement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a déclaré récemment qu'il attendait les résultats d'une enquête sur les aspects financiers du projet Syncrude demandée par le gouvernement de l'Alberta. En outre, certaines réponses données hier en Chambre ont révélé que le gouvernement fédéral n'a pas fait d'étude indépendante sur les coûts prévus du projet Syncrude, et qu'il n'a pas eu non plus accès à une autre enquête indépendante. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

[M. l'Orateur.]

Que le premier ministre soit chargé d'expliquer immédiatement à la Chambre pourquoi le gouvernement fédéral a conclu un accord avec les dirigeants de Syncrude sans avoir eu accès à ces renseignements.

M. l'Orateur: La motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES HYMNES NATIONAUX

DEMANDE D'ENREGISTREMENT PAR DES ARTISTES
CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question urgente et pressante qui concerne tous les Canadiens. Comme il est difficile de se procurer des enregistrements de nos hymnes nationaux—«God Save the Queen» et «O Canada»—dans la plupart des magasins de disques du pays, je propose, avec l'appui du député de Leeds (M. Cossitt):

Que le secrétariat d'État demande à des artistes canadiens compétents d'enregistrer ces hymnes et que ces enregistrements soient mis en vente dans tout le pays.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. Comme elle est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE SUSPENSION DE L'ACCORD AVEC SYNCRUDE
JUSQU'À LA FINITION DE L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question très urgente et importante. Comme on a récemment indiqué que les techniques antipollution envisagées pour le projet Syncrude, dans lequel le gouvernement fédéral se trouve engagé, ne répondront pas aux normes fédérales concernant l'environnement et, comme il faudrait investir beaucoup plus d'argent qu'on avait prévu pour atteindre ces normes, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement reçoive l'avis d'informer les autres dirigeants de la Syncrude qu'il refuse de participer au projet tant qu'il n'aura pas la certitude que les mesures appropriées de protection du milieu ont été prises et tant qu'il n'aura pas reçu une estimation ferme des frais de toute modification nécessaire à l'atteinte de ces normes.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime à ce qu'elle soit débattue?